

EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2017

Etaient présents : Mme HUCHET Annaïck – Mr Sébastien CHANCLU - Mr Stéphane SAMZUN – Mme MATELOT Marie-Laure - Mme Joëlle MATELOT-MORAÏS – Mr Pierre-Yves LE GAL – Mr Yvon ALLAIN – Mme Evelyne LOREAL - Mr Eric DELANOE – Mr Gaël GIRARD – Mme Harriet THOMAS- Mr Franck THOMAS.

Absente excusée ayant donné procuration :
Madame Geneviève GUICHENEY à Mme MATELOT Marie-Laure.
Absente non excusée :
Madame Christine MAHé.

Secrétaire de séance : Mme Joëlle MATELOT-MORAÏS

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Annaïck HUCHET,
déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur visé et certifié conforme par l'Ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte administratif 2016 :

Budget principal :

INVESTISSEMENT

Dépenses	362 231,75 €
Recettes	542 131,17 €

Résultat excédentaire : 179 899,42 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	995 280,30 €
Recettes	1 238 279,48 €

Résultat excédentaire : 242 999,18 €

Budget Accueil et Camping

INVESTISSEMENT

Dépenses	5 916,50 €
Recettes	118 800,00 €

Résultat excédentaire : 112 883,50 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	64 271,11 €
Recettes	134 545,16 €

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR et de la DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2017.

1- Jeux extérieurs

Lors de la réunion du 30 janvier 2017 le conseil municipal avait autorisé Madame Le Maire à solliciter une aide financière au titre des « aides exceptionnelles aux collectivités territoriales » d'un montant de 15 000 € pour l'acquisition de jeux extérieurs d'un montant de 38 375,10 € H.T. soit 46 050,12 € T.T.C.

Le conseil municipal propose également de solliciter une aide financière au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2017 et de la DETR.

DEPENSES H.T	38 375.10 €
RECETTES	
Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales (réserve parlementaire)	15 000.00 €
DETR (27 %)	10 361.28 €
FSIPL	5 338.80 €
Commune	7 675.02 €
TOTAL	38 375.10 €

2- Programme TEPCV (installation de deux centrales photovoltaïques : mairie/gîte et école/salle des fêtes).

Lors de la séance du 27 septembre 2016, le conseil municipal avait autorisé Madame Le Maire à signer une convention dans le cadre du programme TEPCV pour une installation photovoltaïque sur les bâtiments mairie, gîte et école, salle des fêtes. Pour la partie mairie/gîte l'autoconsommation est de 50 %, et pour la partie école/salle des fêtes, l'autoconsommation est de 40 %.

Afin d'optimiser l'autoconsommation de la totalité de la production, Madame Le Maire propose :

- de réaliser deux tranches complémentaires :

a- Tranche complémentaire 1 : regroupement de l'ensemble des sites en un seul comptage

è compte tenu des usages l'autoconsommation peut passer à 70 %

è première estimation : 25 000 € H.T

b- Tranche complémentaire 2 : pour autoconsommer les 30 % restant

è point de raccordement pour vélo et véhicule électriques avec stockage associé.

è première estimation : 20 000 € H.T

- de solliciter des subventions au titre du FSIPL

DEPENSES H.T.	45 000.00 €
RECETTES	
FSIPL	36 000.00 €

Commune

9 000.00 €

Le conseil donne son accord et autorise Madame Le Maire à solliciter les subventions.

OBJET : RENOUVELLEMENT CONTRAT PRESTATIONS EN HYGIENE ALIMENTAIRE.

Madame Le Maire donne lecture du contrat de prestation de service pour les analyses microbiologiques au restaurant scolaire et l'analyse de l'eau.

Le contrat est conclu pour une durée de un an. Le montant de la prestation s'élève à 494.73 € H.T.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame Le Maire à signer le contrat avec Le Laboratoire Départemental d'Analyses du Morbihan.

OBJET : PARTICIPATION AUX FRAIS SEANCES PISCINE DES ENFANTS DE L'ECOLE DE BANGOR AU CAMPING DE KERNEST.

Les enfants de l'école de BANGOR vont recevoir une initiation à la pratique de l'activité aquatique au Camping de Kernest. Ce dernier met à disposition de l'établissement scolaire la piscine pour un stage qui se déroulera du 27 mars 2017 au 31 mars 2017.

L'école sollicite la Commune pour prendre en charge le coût du stage soit 1050.69 € auquel il faudra rajouter les frais d'essence du maître-nageur.

Après avoir délibéré, le conseil donne son accord.

OBJET : PARTICIPATION PRIX DES INCORRUPTIBLES 2017.

Comme tous les ans la médiathèque de Le Palais participe avec l'ensemble des écoles bellilloises et les bibliothèques de Bangor et Sauzon au prix des Incorruptibles. Un spectacle clôturera la remise des prix le 11 mai 2017. La participation financière de la commune pour cet évènement s'élève à 668.19 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord.

OBJET : ADHESION ASSOCIATION BRUDED (Bretagne Rurales et Développement Durable).

L'association a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Bretagne et Loire Atlantique. Pour cela l'association met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable.

Le montant de l'adhésion est de 0,25 € par habitant soit 251.75 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adhérer à l'association « Bretagne Rurales et Développement Durable »,
- Décide de verser le montant de 251.75 € à l'association pour adhésion.

**OBJET : SIGNATURE CONVENTION RELATIVE A LA GESTION DES AIDES A
LA FOURNITURE DE L'EAU et de L'ENERGIE AVEC LE CONSEIL
DEPARTEMENTAL.**

La convention relative à la gestion des aides à la fourniture de l'eau et de l'énergie doit être renouvelée avec le Conseil Départemental du Morbihan.

A cet effet, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer la convention afin de confier au C.C.A.S. le soin d'exercer les compétences que le Département lui a dévolues en matière d'action sociale.